

Transparence des Services vétérinaires

La transparence est essentielle pour que les Services vétérinaires puissent limiter efficacement la propagation des maladies, faciliter la sécurité des échanges commerciaux des animaux et des produits d'origine animale, et permettre la coopération sur les questions mondiales. L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) élabore des normes internationales en matière de transparence, notamment en ce qui concerne la notification des maladies. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à évaluer la mise en œuvre de ces normes.

Le délai entre la confirmation d'une maladie et sa notification (délai de notification) est souvent important

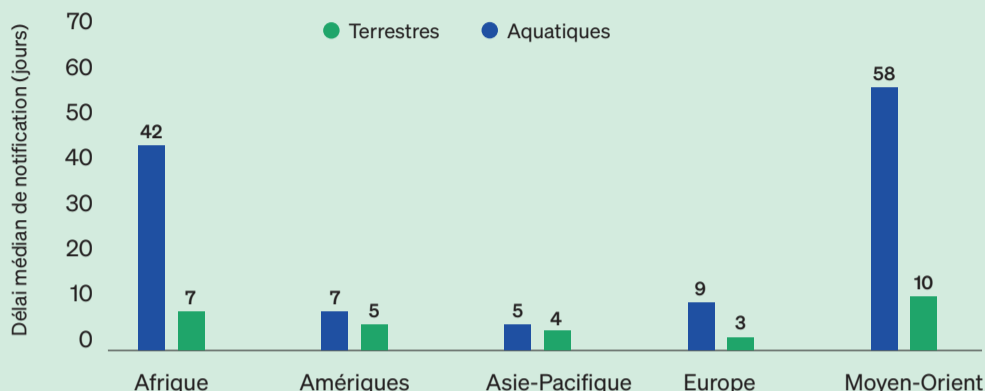
29 % des notifications immédiates de maladies listées

sont soumises à l'OMSA dans les 24 heures suivant la confirmation de la maladie, tel que requis par les normes.

59 % sont déclarées entre deux et 30 jours après confirmation de la maladie

11 % sont déclarées plus d'un mois après confirmation de la maladie

Toutefois, le délai de notification varie considérablement selon la région et le type de maladie



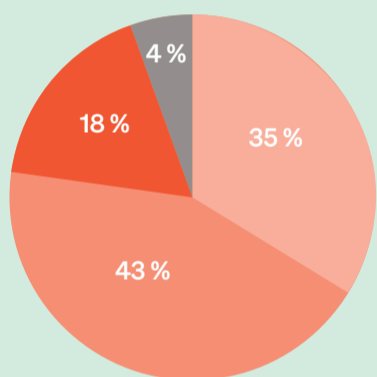
Délai médian entre la confirmation et la déclaration des maladies listées pour les animaux terrestres et aquatiques par région

Source : jeu de données des notifications immédiates WAHIS, 2005-2021

La plupart des rapports de mission PVS sont accessibles

78 % des rapports de mission PVS

sont accessibles soit au public, soit aux partenaires et bailleurs de l'OMSA

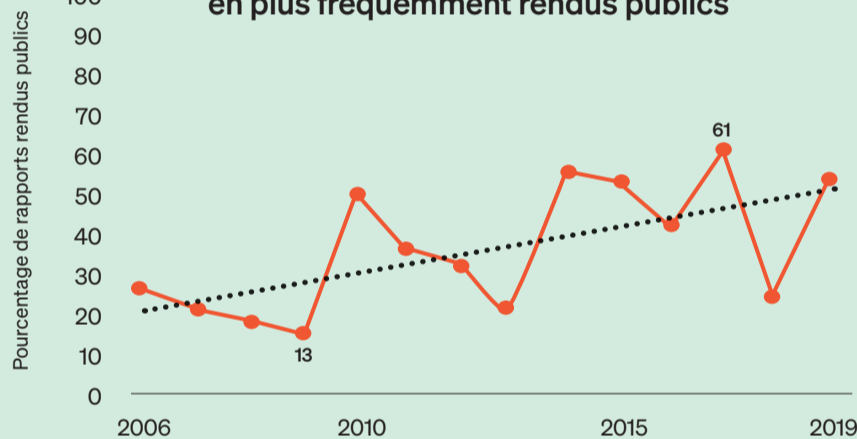


● Rapports publiés sur le site web de l'OMSA
 ● Rapports accessibles aux partenaires et bailleurs
 ● Rapports confidentiels
 ● Statut de confidentialité indéterminé

Pourcentage de rapports de mission PVS selon leur niveau d'accessibilité

Source : rapports de mission d'évaluation PVS et d'évaluation PVS de suivi, 2006-2021

Les rapports de mission PVS sont de plus en plus fréquemment rendus publics



Pourcentage de rapports de mission PVS qui ont été publiés sur le site web de l'OMSA, et courbe de tendance (ligne en pointillés)

Source : missions du Processus PVS, 2006-2019

La plupart des Membres disposent de capacités adéquates en termes de transparence

Sur la base de récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS),

76 % des Membres ont atteint ou dépassé la capacité minimale pour la compétence critique relative à la transparence

Source : missions d'évaluation PVS ou d'évaluation PVS de suivi pour 42 Membres, 2016-2021 - Analyse du stade d'avancement de la compétence critique IV-6. de la 6e édition de l'outil PVS

Pourtant, la transparence en matière d'utilisation des agents antimicrobiens demeure limitée

Seuls

29 % des Membres soumettant à l'OMSA un rapport annuel sur l'utilisation des agents antimicrobiens publient également un rapport national sur ce sujet

Source : rapports annuels sur l'utilisation des agents antimicrobiens soumis à l'OMSA entre mai 2016 et mai 2021

Recommandations

Organisation mondiale de la santé animale

- Encourager et aider les Membres à notifier les maladies de façon transparente et dans les meilleurs délais.
- Encourager une plus grande transparence des rapports PVS.
- Suivre dans le temps les progrès réalisés par les Membres en matière de compétences critiques, comme indicateur de l'impact des activités de l'OMSA.

Membres

- Réduire le délai entre la confirmation du diagnostic d'un foyer et la notification à l'OMSA.
- Envisager de rendre les rapports PVS accessibles au public, ou accessibles aux partenaires et bailleurs de l'OMSA.
- Plaider au niveau des décideurs en faveur d'une transparence accrue.

Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.